



Connaissez-vous l'Association des Retraités du Groupe CEA ?



- Que peut vous apporter l'Association ?
- Défense des Retraités
- Activités des sections



Cette brochure est destinée à faire connaître l'Association des Retraités du Groupe CEA auprès des personnels du CEA et du Groupe CEA.

Elle est remise aux agents du CEA à l'occasion des stages de préparation à la retraite, ainsi qu'au cours des présentations de l'ARCEA.

Elle est également disponible auprès du Bureau National (Bâtiment ZOE) CEA/FAR - 92265 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX - Téléphone : 01 46 54 72 12 ou auprès des Sections dont les coordonnées sont disponibles page 21 de cette brochure.

ASSOCIATION DES RETRAITES DU GROUPE CEA

Edition juin 2018

SOMMAIRE

L'ARCEA aujourd'hui : ses objectifs	4
L'organisation de l'ARCEA	6
Les liens entre l'ARCEA, le CEA et le Groupe CEA	8
Groupe Argumentaire sur les Energies, Nucléaire et Alternatives (GAENA)	9
La défense des retraités avec l'UFR et la CFR	10
L'ARCEA, la MHN et VIVINTER	12
L'information des adhérents et la communication à l'ARCEA	14
L'ARCEA et la formation des adhérents	15
Service juridique de l'ARCEA	15
L'ARCEA et l'Europe avec la CFR	16
Activités des Sections	17
Un contrat décès pour les retraités adhérents à l'ARCEA	18
Comment adhérer à l'ARCEA ?	19
Les sites Internet de l'ARCEA	20
Liste et adresses des Sections de l'ARCEA	21

L'ARCEA aujourd'hui : ses objectifs

Le mot du Président



Que peut vous apporter l'Association ?

Créée en 1972 - voilà 46 ans - l'ARCEA est restée fidèle à ses objectifs, en particulier :

- promotion de l'amitié entre ses membres
- action auprès des pouvoirs publics dans l'intérêt des retraités
- assistance morale et matérielle auprès de ses adhérents
- maintien de rapports étroits avec le Groupe CEA

Association, type Loi de 1901, elle compte aujourd'hui près de 4500 adhérents, se répartissant dans 11 Sections locales : Bretagne, DAM/Ile de France, Cadarache, CESTA, Grenoble, Le Ripault, Paris-FAR, Pierrelatte-Marcoule, Saclay, Valduc et Vaujours.

L'ARCEA, c'est trois fondamentaux : DYNAMISME, SOLIDARITE et OUVERTURE sur le monde d'aujourd'hui.

L'ARCEA revendique d'être une association qui ne veut pas se couper des réalités de la société des actifs, qui se veut une force de dialogue et de propositions au contact de l'ensemble des représentations françaises et européennes.

Dynamisme, en termes de défense du Nucléaire. C'est en particulier la mission du Groupe Argumentaire sur les Energies, Nucléaire et Alternatives (GAENA) dont vous avez une présentation en page 9.

Dynamisme et Convivialité, par les très nombreuses actions proposées par chaque Section : voyages, randonnées, rencontres amicales, visites découvertes de proximité (culturelles et techniques), spectacles, publications internes, ateliers divers (informatique, philatélie, généalogie, etc,...)

Dynamisme et Solidarité, par l'engagement fort et remarqué de l'ARCEA au sein de l'Union Française des Retraités (UFR) et de la Confédération Française des Retraités (CFR).

Solidarité de tous les instants entre tous les retraités de toutes les Sections. C'est là une action majeure pour venir en aide ou épauler nos adhérents en difficulté morale, matérielle ou physique.

Ajoutons le développement, au sein des Sections, et du Bureau National, d'outils informatiques (sites Internet, E-mails, newsletters, outils communs de gestion) qui permettent maintenant des échanges rapides et fructueux entre les différents responsables de l'Association et les adhérents.



Signalons enfin que les bonnes relations entre le Bureau National de l'ARCEA et la Direction Générale du CEA, se retrouvent à l'identique entre les différentes Sections locales et leurs Centres CEA de proximité.

Localement, il en résulte naturellement de très bons rapports avec les ALAS des Centres CEA, ce qui rend les actions de solidarité des Sections locales plus efficaces auprès de leurs adhérents en difficulté.

Les différentes actions dans lesquelles l'Association s'implique, ainsi que quelques renseignements pratiques complémentaires sont explicités dans la suite de cette brochure.

Il nous semble très important que les salariés du Groupe CEA, notamment en fin de carrière professionnelle, puissent disposer de ces informations afin de nous rejoindre nombreux.

Il est loin le temps où la retraite équivalait à « retrait ». Les seniors, aujourd'hui, ont une part de plus en plus importante dans la vie sociale et économique de notre société. N'oublions pas la vie familiale où leur rôle de parents et de grands-parents se concrétise souvent par une aide dans l'organisation de vie de leurs enfants et petits-enfants et parfois par une aide financière car la précarité des emplois provoque bien des ruptures dans la vie des jeunes et des moins jeunes ! Nous sommes des acteurs à part entière. Notre association veut continuer à suivre les évolutions de notre société et à partager avec chacun de ses adhérents les échanges nécessaires pour que l'ARCEA vive dans et avec son temps.

Nous vous attendons et serons très heureux de vous accueillir parmi nous.

Très cordialement
Le Président de l'ARCEA
Jacques PENNEROUX

L'organisation de l'ARCEA

L'Association des Retraités du Groupe CEA (ARCEA) est dirigée par un Conseil d'Administration, dont les membres renouvelables par tiers, et rééligibles, sont élus pour trois ans par l'Assemblée Générale Ordinaire des adhérents.

Le Conseil d'Administration désigne chaque année le Président de l'ARCEA, les membres du Bureau National, qui assurent la gestion de l'association au quotidien, et des conseillers techniques.

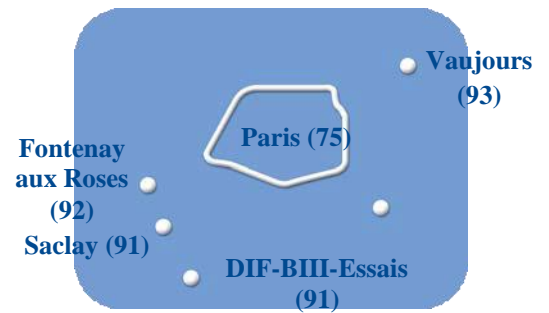
Le Bureau National est installé dans les locaux mis à sa disposition par le CEA, au bâtiment ZOE du CEA/FAR.

Les 4500 adhérents sont regroupés dans 11 sections :

- **ARCEA - DAM/Ile de France**
- **ARCEA - BRETAGNE**
- **ARCEA - CADARACHE**
- **ARCEA - CESTA**
- **ARCEA - GRENOBLE**
- **ARCEA - LE RIPAUT**
- **ARCEA - PARIS - FAR**
- **ARCEA – PIERRELATTE - MARCOULE**
- **ARCEA - SACLAY**
- **ARCEA - VALDUC**
- **ARCEA - VAUJOURS**

Les Sections ont notamment pour but d'organiser les contacts entre les adhérents et d'aider l'Association dans son action.

Pour cela, les Sections sont organisées à l'image de l'Association, avec un Bureau animé par un Président. Elles jouissent de l'initiative nécessaire à leur action et à leur développement, mais doivent tenir l'Association, et notamment le Conseil d'Administration, parfaitement informée de leurs activités.



Zoom sur l'Ile de France



On trouvera les adresses complètes et les noms des Présidents des Sections page 21 de cette brochure

Les liens entre l'ARCEA, le CEA et le Groupe CEA

Notre particularité d'être des anciens du CEA ou du Groupe CEA, d'être fiers de notre passé professionnel et de nous sentir toujours concernés par ce qui se passe dans notre ancienne maison, donne à l'ARCEA sa cohérence, sa force et sa solidarité. Les liens se déclinent entre l'Administration Centrale du CEA et le Bureau National d'une part, et entre les Sections et les Centres d'autre part.

Ces liens sont nombreux et féconds. Le CEA apporte à l'ARCEA soutien et reconnaissance et l'on ne peut que se féliciter de l'état actuel de ces relations. Rappelons qu'un ancien Administrateur Général du CEA, M. CAPRON, avait tenu à exprimer «une reconnaissance pour l'œuvre accomplie par les anciens», reconnaissance accompagnée d'un élargissement des aides matérielles. En 1999, l'attribution de nouveaux locaux, enfin dignes de l'association, a permis l'implantation du Bureau National au Siège. Depuis juillet 2006, le Bureau National dispose, au CEA FAR, de locaux bien adaptés à ses besoins.

Il faut enfin, rappeler qu'en 2003, la Direction de la Communication du CEA, a permis que tout adhérent de l'ARCEA puisse continuer de recevoir les publications du CEA s'il en fait la demande.

En retour, l'ARCEA s'est toujours attachée à être présente auprès de nos collègues en activité :

- C'est ainsi que de 1986 à 1989, un contrat de collaboration a été mis sur pied entre l'ARCEA et le Département des Relations Publiques et de la Communication concernant la promotion du nucléaire et la conservation de la mémoire du CEA.
- Plus près de nous, en 1999, un Conseil d'Administration de l'ARCEA mentionne : «la création d'un groupe de travail destiné à procurer des informations à nos adhérents pour leur permettre d'informer leur entourage», donnant ainsi naissance au Groupe Argumentaire Sur le Nucléaire qui est devenu en 2016 Groupe Argumentaire sur les Energies, Nucléaire et Alternatives (GAENA).

Au niveau des Sections locales, on note une même montée progressive des liens de grande qualité, facilités par la proximité du terrain.



En province, le rôle économique des retraités, qui restent massivement dans les régions de leur dernier centre, est intégré à celui des actifs pour faire ressortir le poids des établissements dans le tissu régional.

Dans tous les centres où sont traitées des matières nucléaires, la sensibilité des retraités aux critiques locales des antinucléaires a été forte.

L'adhérent retraité, juridiquement indépendant de son entreprise d'origine, plus libre de ses propos, constitue un vecteur d'informations et de correction d'informations erronées. Outre les aides matérielles toujours existantes, les centres fournissent aux Sections des facilités pour se faire connaître des actifs proches de la retraite.



Le Groupe Argumentaire Sur les Energies, Nucléaire et Alternatives

Créé en 1999, le Groupe Argumentaire Sur le Nucléaire (GASN) – devenu en 2016 Groupe Argumentaire sur les Energies, Nucléaire et Alternatives (GAENA) s’est constitué autour d’une équipe d’une dizaine de personnes représentant les différentes Sections de l’ARCEA.

Le GAENA a pour objectif de rédiger des fiches argumentaires claires, concises et rigoureuses. Elles visent un public n’ayant pas forcément une formation scientifique, de façon à être compréhensible par tous.

Il développe également une coopération avec la Société Française à l’Energie Nucléaire (SFEN), avec l’association «Sauvons Le Climat» (SLC) ainsi qu’avec d’autres organisations de retraités du nucléaire.

Pour compléter l’information, un site Internet a été ouvert : <http://www.energethique.com>

Il présente tous les documents produits par le GAENA, et donne de nombreuses informations sur tous les secteurs énergétiques et les activités nucléaires.

LISTE DES FICHES ARGUMENTAIRES

- | | |
|--|---|
| N° 0 - Présentation du GAENA | N° 27 - Le Nucléaire au service de la conservation des aliments |
| N° 1 - Environnement radioactif naturel et artificiel | N° 28 - L’énergie solaire photovoltaïque |
| N° 2 - Evolution du besoin énergétique dans le monde | N° 29 - Le Polonium 210 |
| N° 3 - Les déchets radioactifs | N° 30 - Le démantèlement des Installations Nucléaires |
| N° 4 - France: quelle énergie pour demain ? | N° 31 - L’énergie éolienne |
| N° 5 - L’accident de Tchernobyl : les conséquences en France | N° 32 - Dessalement et réacteurs nucléaires |
| N° 6 - Munitions à uranium appauvri | N° 33 - Sécurité nucléaire: de la non communication à la transparence |
| N° 7 - Traitement - recyclage du combustible nucléaire usé | N° 34 - Le réacteur Jules Horowitz |
| N° 8 - Le transport des matières radioactives | N° 35 - Le captage-stockage CO ² |
| N° 9 - Prise en compte du risque sismique des installations nucléaires | N° 36 - L’hydrogène |
| N° 10 - Le radon | N° 37 - L’énergie solaire |
| N° 11 - Principe de précaution | N° 38 - Le Radium |
| N° 12 - Les faibles doses | N° 39 - Maintenance du parc nucléaire par les entreprises extérieures |
| N° 13 - Le réacteur EPR | N° 40 - La biomasse |
| N° 14 - Effet de serre | N° 41 - La radio-contamination interne |
| N° 15 - Les réacteurs naturels d’OKLO | N° 42 - L’épidémiologie et son application aux rayonnements ionisants |
| N° 16 - ITER- Le chemin vers les réacteurs de fusion | N° 43 - Propulsion nucléaire des sous-marins |
| N° 17 - Simulation et dissuasion nucléaire | N° 44 - Energie marine |
| N° 18 - La gestion de crise dans le domaine nucléaire | N° 45 - L’accident de THREE MILES ISLAND |
| N° 19 - Le cycle du combustible nucléaire | N° 46 - L’accident de TCHERNOBYL |
| N° 20 - Sûreté et Sécurité nucléaire | N° 47 - L’accident de FUKUSHIMA |
| N° 21 - Le plutonium | N° 48 - Le nucléaire après FUKUSHIMA |
| N° 22 - La génération IV | N° 49 - Fukushima 3 ans après la catastrophe |
| N° 23 - Comparaison des différents modes de production d’électricité | N° 50 - Qu’avons-nous appris en France des accidents nucléaires |
| N° 24 - Exposition médicale aux rayonnements ionisants | N° 51 - L’Uranium |
| N° 25 - Le contrôle des activités nucléaires | N° 52 - Qu’est ce que l’énergie ? |
| N° 26 - Le stockage de l’Energie électrique | N° 53 - La réhabilitation thermique dans le bâtiment en France |
| | N°54 - L’énergie géothermique |
| | N° 55 - L’utilisation des rayonnements ionisants dans l’industrie et la recherche |
| | N°56 - Gaz et pétrole de schiste |

La défense des retraités avec l'UFR et la CFR



Depuis son origine, l'ARCEA participe activement à la défense des retraités.

Dans ce but, l'ARCEA adhère depuis une vingtaine d'années à une Fédération d'Associations, **l'Union Française des Retraités (UFR)**, qui consacre la totalité de ses activités à la défense des retraités et des personnes âgées.

Les membres de l'UFR sont des Associations au nombre d'une centaine environ, qui réunissent des retraités du régime général, comme ceux de l'ARCEA.

Forte de près de 100 000 retraités, l'UFR a une délégation dans chaque département et elle dispose de postes de titulaires dans de nombreuses instances consultatives nationales et régionales : par exemple, au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA)*, au Conseil d'Orientation des Retraites (COR), ainsi que dans pratiquement tous les Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)*.

Avec ses 4500 adhérents, l'ARCEA est la plus grosse Association de l'UFR. Ceci lui permet de jouer un rôle important au sein de sa Fédération.

Ainsi, actuellement des retraités membres de l'ARCEA représentent l'UFR dans des instances officielles nationales ou départementales. Cette participation de l'ARCEA à la vie de l'UFR se traduit également par la présence de plusieurs de ses membres au Conseil d'Administration et au Bureau National de l'UFR et de la CFR.

Fin 2000, l'Union Française des Retraités s'est associée à 3 autres Fédérations (Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR), Confédération Nationale des Retraités (CNR) et Génération Mouvement (ex-Aînés Ruraux) pour créer **la Confédération Française des Retraités (CFR)**. Ainsi, tout retraité adhérent à l'ARCEA appartient automatiquement à la CFR par l'intermédiaire de l'UFR. Enfin, au cours de ces dernières années, 2 nouvelles fédérations de retraités ont rejoint la CFR et ses 4 membres fondateurs. Il s'agit de la Confédération Nationale des Retraités des Professions Libérales (CNRPL) et de l'Association Nationale des Retraités (ANR, association des retraités de la Poste et d'Orange).

Aujourd'hui, avec ses 1,5 millions d'adhérents et ses 6 fédérations, la CFR constitue la plus importante Confédération de Retraités de France ayant pour objectif la défense des retraités et personnes âgées.

Les principales revendications de la CFR portent essentiellement sur :

- **La citoyenneté, le pouvoir d'achat des retraités et leur représentation**, notamment sur la reconnaissance officielle d'une représentation de la CFR dans tous les organismes où se traitent les problèmes des retraités et personnes âgées.
- **La protection sociale** en matière de Santé, Retraite et perte d'autonomie.
- **Les financements** relatifs aux retraites, aux pensions de réversions, aux mutuelles et à la fiscalité,...

Afin d'utiliser au mieux le poids électoral qu'elle représente, soit environ 3 millions d'électeurs, la CFR a créé fin 2005 l'Observatoire Seniors et Société (OSS). Cette organisation nationale constituée en réseau fortement ramifié est présente sur tout le territoire avec plus de 200 correspondants. L'OSS a pour objectif d'observer et d'enregistrer toutes les déclarations publiques des personnalités du monde politique (gouvernement, députés,) sur les sujets concernant les retraités et personnes âgées.

Le tri et le stockage des informations recueillies par l'OSS est fait pour le compte du Bureau National de la CFR par un Comité de Pilotage.

Un site Internet spécifique, réservé à l'OSS, permet de garder en mémoire les déclarations jugées importantes et intéressantes à ressortir pour être rappelées publiquement à leurs auteurs, lors d'une campagne électorale par exemple.

Notons enfin, le rapprochement réalisé ces dix dernières années entre l'UFR, notre Fédération, et la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR), également membre de la CFR. Cette opération a eu pour but la mise en commun des moyens des deux Fédérations et la création d'une plate-forme d'action et de communication. Une lettre mensuelle d'information « Au Fil des Jours » à laquelle on peut s'abonner gratuitement, est éditée via le site de l'UFR : www.retraites-ufr.com ou celui de la CFR: www.retraite-cfr.fr.

D'autre part, toujours dans le domaine de la communication, l'UFR publie depuis 2006 un bulletin trimestriel destiné aux retraités et personnes âgées, « **Le Courrier des Retraités** ». Cette revue de 36 pages traite de tous les sujets d'actualité concernant les questions de retraite, de société, de santé et d'autonomie, ainsi que des grands projets de la CFR. En tant que membres de l'UFR, les adhérents de l'ARCEA bénéficient d'une réduction de 50% sur l'abonnement au « Courrier des Retraités ». Ainsi, pour 5 € par an ils peuvent recevoir 4 numéros du « Courrier des Retraités », livrés à leur domicile.

Bien entendu, le combat pour la défense des retraités est loin d'être terminé.

Toutefois, depuis 2003 un élément important a été acquis : la représentativité de la CFR est maintenant reconnue de fait par les politiques et les médias.

Une voie est donc ouverte pour l'étape suivante ; celle-ci consistera à obtenir que la CFR soit effectivement représentée et présente dans toutes les instances où sont discutées et décidées les questions relatives aux retraités et personnes âgées.

C'est ainsi que l'ARCEA, à travers sa Fédération (l'UFR) et sa Confédération (la CFR) participe activement à la défense des retraités, notamment dans le cadre des grandes réformes de la première décennie du XXI^{ème} siècle, en particulier sur les retraites et l'assurance maladie. C'est aussi le cas, depuis septembre 2016 dans le domaine du maintien de l'autonomie des personnes âgées, grâce à la présence de l'UFR, reconnue comme représentative dans tous les départements de France. Ceci se traduit par un Siègle attribué à l'UFR dans un nombre important de Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)*. La CFR et l'UFR ont également chacune un Siègle au Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Âge (HCFEA)* présidé par le Premier Ministre.

Enfin, notons qu'avec son projet de réforme devant déboucher sur un système de Retraite Universelle, la CFR se trouve actuellement leader sur le sujet pour dialoguer avec le Gouvernement qui envisage une démarche analogue pour 2019. Les premiers contacts ont eu lieu en janvier 2018. Des rencontres d'experts sont prévues.

(*) Ces deux instances, CDCA et HCFEA, ont été créées par les décrets des 7 septembre et 25 octobre 2016 eux-mêmes attachés à la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (loi ASV), votée le 28 décembre 2015.



L'ARCEA, la MHN et VIVINTER

MHN

Suite à la signature au niveau national de l'accord ANI (Accord National Interprofessionnel) rendant obligatoire la mise en place d'une complémentaire santé dans toutes les entreprises et à la nouvelle définition du contrat « responsable », un nouvel accord d'entreprise a été signé fin 2015 et appliqué le 1^{er} janvier pour une durée de 5 ans.

Cet accord définit le régime des prestations applicable aux bénéficiaires, ainsi que les modalités de calcul des quotes-parts des différentes catégories de cotisants.

Le régime est organisé de la façon suivante :

- au niveau de la MHN, la section CEA est représentée par 15 délégués (dont 3 retraités) à l'Assemblée Générale d'une part, et par les administrateurs issus de la section élus au Conseil d'Administration d'autre part (au nombre de 4 au 1^{er} janvier 2018)
- au niveau de la section CEA de la MHN, le suivi de la gestion est assuré par une Commission de Gestion Spéciale (CGS) composée de 15 membres au maximum :
 - . les seuls administrateurs CEA présentés par une Organisation Syndicale élus au Conseil d'Administration (au nombre de 3 au 1^{er} janvier 2018).
 - . 8 membres du CCAS représentant les salariés en activité,
 - . 3 représentants des retraités (catégorie B) et adhérents volontaires (catégorie C).
- au niveau du CEA, un Comité de surveillance, composé de la DRHRS et de deux représentants par organisation syndicale signataire de l'accord d'entreprise, est chargé de suivre l'exécution de l'accord et d'examiner les propositions de modification des prestations et des cotisations qui sont présentées par la CGS.

Il est à noter que la CGS ne traite que des questions relatives au régime de base de la MHN, à l'exclusion de celles relatives au régime des options.

S'agissant du régime de base, la CGS détermine le montant de la cotisation globale annuelle incluant la contribution du CEA et les quotes-parts des adhérents, mais elle ne participe pas à la fixation de ces quotes-parts, déterminées au niveau du Comité de surveillance de l'accord.

Par ailleurs, la CGS élit, en son sein, une Commission Sociale de 8 membres (dont 1 représente actuellement l'ARCEA), chargée de gérer un « fonds social » de solidarité et d'examiner les demandes d'aides à caractère exceptionnel.

C'est dans ce cadre institutionnel que des agents retraités, membres de l'ARCEA et mandatés par l'association, assurent votre représentation en CGS, où ils peuvent initier des réflexions sur l'évolution des coûts et jouer un rôle d'arbitre dans les débats.

Informant régulièrement le Conseil d'Administration de l'ARCEA sur la vie de la mutuelle, ses évolutions et ses perspectives, ils recueillent également les orientations souhaitées par votre association et assurent la représentation de vos intérêts dans le cadre des instances auxquelles ils participent.



PREVINFORM (devenu VIVINTER le 1^{er} janvier 2011)

Les retraités AREVA nc qui bénéficiaient pendant leur période d'activité, du contrat d'Assurance Complémentaire PREVINFORM N° 703 767, « Frais de Santé », souscrit auprès d'AXA, peuvent continuer à cotiser, pour eux et leurs ayants-droits suivant un tarif qui leur est propre.

Au contrat Assurance Complémentaire « Frais de Santé N° 703 767 », peut venir s'ajouter le contrat « Frais de Santé Facultatif » (Surcomplémentaire) N° 712 144, qui permet de compenser l'écart des remboursements entre la Sécurité Sociale, la complémentaire et les frais réels.

Les droits des veuves et des veufs sont maintenus à condition d'en faire la demande le plus tôt possible après le décès de l'ayant droit.

Le contenu de ces contrats est le même que celui des contrats souscrits pendant la période d'activité.

Contrairement à la MHN qui compte des membres retraités, élus dans son administration et son système de gestion, les adhérents AREVA cotisant à VIVINTER ne peuvent intervenir dans aucune de ses instances dirigeantes.

Cependant, le bureau ARGCEA a des contacts particuliers auprès de VIVINTER pour résoudre éventuellement, et le plus rapidement possible, les problèmes qui peuvent survenir.

L'information des adhérents et la communication à l'ARCEA

Une association qui comme l'ARCEA compte près de 4500 adhérents, se doit de mettre à la disposition de chacun de ses membres une information claire et objective sur les problèmes de natures diverses les concernant.

L'ARCEA répond à ce besoin grâce à un certain nombre d'actions et de vecteurs mis en place au cours du temps, qu'elle s'attache en permanence à améliorer et à développer :

- Chaque adhérent reçoit à son domicile trois publications :
 - le bulletin de la Section dont il est adhérent (2 à 3 numéros par an),
 - le bulletin du Bureau National de l'ARCEA (2 numéros par an),
 - le «Courrier des Retraités» de l'UFR/CFR (4 numéros par an) moyennant la somme de 5 € par an.
- Chaque adhérent peut être gratuitement abonné et recevoir à son domicile les publications du CEA :
 - les Défis du CEA (bimestriel), Clefs, les livrets thématiques en s'abonnant auprès du CEA sur le site internet www.cea.fr - rubrique « Publications ».
 - Talents du CEA (bimestriel), en s'abonnant auprès du Bureau National de l'ARCEA.
- Chaque année l'adhérent est invité à participer à deux réunions annuelles :
 - l'Assemblée Annuelle de la Section dont il est adhérent,
 - l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ARCEA.
- Le développement d'Internet a conduit des Sections à développer des sites dont les adresses figurent dans la présente brochure.
- Le Bureau National a son propre site possédant des liens avec les sites des sections :
 - www.arcea-national.org.



L'ARCEA et la formation des adhérents

Avant de quitter son activité professionnelle, tout salarié peut être invité à suivre une journée de préparation à la retraite, organisée par certains centres du CEA avec la participation de l'ARCEA.

D'autres stages de formation destinés aux retraités adhérents ARCEA peuvent être mis en place pour des besoins spécifiques. C'est le cas, par exemple, dans le domaine de l'utilisation d'Internet et de la microinformatique, ou d'autres sujets d'intérêt pour les retraités tels que la généalogie, la philatélie ou la sécurité routière. Le plus souvent, l'initiative est prise par les Sections en fonction des besoins exprimés par les adhérents.

Service juridique de l'ARCEA

Si un adhérent a des difficultés d'ordre juridique, par exemple (la liste n'est pas limitative) en matière de :

- Succession, héritage,
- Suites d'accidents (circulation ou non) ;
- Filiation, divorce, séparation,
- Relations entre propriétaire et locataire,
- Problèmes de voisinage,
- Litiges avec l'administration,

L'ARCEA met à sa disposition UN SERVICE JURIDIQUE.

La première consultation auprès de ce service juridique est financièrement prise en charge par l'ARCEA. Toutes les consultations supplémentaires devront être réglées par l'adhérent.

L'ARCEA et l'Europe avec la CFR



Grâce à son appartenance à l'UFR et à la CFR, l'ARCEA se trouve directement concernée par les questions européennes relatives aux retraités et personnes âgées. Ainsi la Commission Europe de la CFR, où l'UFR est fortement impliquée, adhère depuis une dizaine d'années à la «Plate-Forme Européenne des Personnes âgées (AGE)». Créé en 2001, cet organisme, qui rassemble les Associations de Retraités de la plupart des pays de l'Union Européenne, est reconnu comme seul interlocuteur officiel de la Commission Européenne. Les thèmes régulièrement abordés et défendus à Bruxelles par AGE sont notamment :

la politique régionale de cohésion sociale, l'emploi, la santé, l'égalité des chances, la discrimination par l'âge, l'impact du vieillissement sur les finances publiques et l'accessibilité aux transports.

C'est en 1988 qu'ont débuté les relations de l'ARCEA avec «l'Europe des Retraités et Personnes Agées» dont était chargée la Direction Générale n°5 de la Commission Européenne à Bruxelles. A cette même période a été créée la Plate-Forme Européenne des Organisations de Seniors. Plusieurs de nos adhérents participèrent dès cette époque aux activités de la commission Europe ; Ils prirent également part aux différentes réunions et assemblées organisées, dès lors en France, en Belgique, en Italie, etc... autour de grands thèmes consacrés à «l'Europe Sociale des Retraités» ; toutes ces réflexions étant menées à partir de l'étude des données démographiques et économiques en Europe et des régimes de retraite dans les Etats Membres.

Pour atteindre l'objectif essentiel d'assurer un niveau suffisant des revenus des personnes âgées et des pensions de retraite, en fonction de l'évolution du niveau de vie de la population, des principes ont été définis, tels que :

- opérer une réforme ou une adaptation des régimes en lien étroit avec la politique de l'emploi,
- rejeter toute discrimination fondée sur l'âge,
- veiller à l'égalité des sexes,
- organiser des actions de formation ou d'éducation de caractère culturel ou pratique tout au long de la vie,
- faire mettre en place les crédits publics ou privés nécessaires au financement, notamment, des prestations spécifiques, en tenant compte des situations particulières telles que la dépendance, ou pour améliorer le bien-être des personnes âgées,
- verser des pensions de réversion aux conjoints survivants.

Toutes ces mesures sont en cours d'application dans le cadre d'une politique de transparence et de prévisibilité des prestations à recevoir et surtout dans l'optique de défendre le grand principe de représentativité des Associations de retraités et personnes âgées auprès des organismes chargés de définir les politiques à mener et de gérer les systèmes de retraite, notamment ceux fondés sur la répartition.

A cet égard, la CFR a demandé au Gouvernement Français de proposer au Comité Economique et Social de l'Union Européenne (qui a un rôle consultatif auprès du Comité Européen, de la Commission et du Parlement Européen), d'attribuer à la CFR un poste sur les 24 qui reviennent à la France.

*En 2020,
1 européen sur 3
aura plus de 60 ans*

Les Activités des Sections



Les Sections de l'ARCEA ont pour mission essentielle d'entretenir, sur le terrain, un lien entre les adhérents. Pour ce faire, elles développent, dans un esprit de grande convivialité et de solidarité, diverses formes d'activité qui, il faut le rappeler, trouvent leurs limites dans les moyens financiers et surtout, le nombre des animateurs volontaires dont elles peuvent disposer.



Leurs grandes lignes d'action se situent dans les domaines de l'information, des loisirs et de l'action sociale et revêtent concrètement des formes très diverses, notamment :

- Les Sections diffusent à leurs adhérents un bulletin qui les tient au courant de la vie de l'association, et chaque fois que cela est nécessaire des informations relatives à la défense des retraités et à l'évolution de la législation, sous forme de comptes rendus ou de communiqués.



- La plupart des Sections proposent à leurs adhérents des sorties, culturelles ou techniques, des randonnées pédestres, ainsi que des voyages en France ou à l'étranger. Elles proposent également des activités telles que photographie, vidéo, informatique, généalogie ou chant choral, qui rencontrent un vif succès.

- Enfin, les Sections participent de façon très active à une action sociale au bénéfice des adhérents et de leurs proches :

- en liaison avec des assistantes sociales, elles assistent les personnes seules ou les familles en deuil, en les aidant notamment dans le choix des maisons de retraite ou pour l'obtention d'aides sous conditions de ressources.



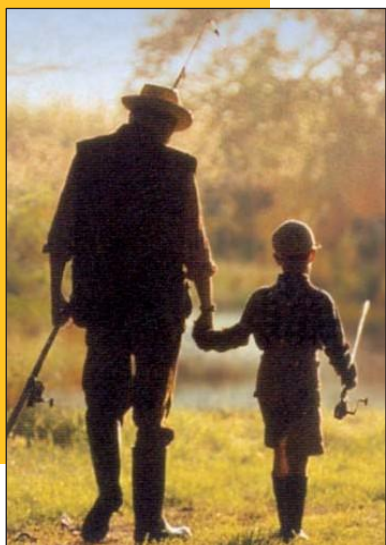
- en liaison avec des services médicaux du travail qui, bien que sans obligation envers les retraités veulent bien assurer des conseils, et fournir, à la demande, des informations sur des sujets de santé publique (le tabac, le sel, ...) ou professionnelle, tels que le suivi post professionnel de certains salariés, ou les études épidémiologiques sur les rayonnements ionisants.

N.B. : Nous rappelons que les retraités du CEA ont accès aux voyages organisés par l'ACAS.



Un contrat décès pour les retraités adhérents à l'ARCEA

L'ARCEA offre à tous les anciens du Groupe CEA, qui étaient adhérents durant leur période d'activité au contrat n°1331 du CEA, la possibilité de rester assurés au-delà de 65 ans en adhérent, sans aucune formalité médicale, au contrat décès AXA n°3393 à condition de présenter leur demande dans le mois précédant la date de radiation (à 65 ans) du contrat n°1331.



Pour ceux qui n'étaient pas assurés par le CEA, le contrat décès de l'ARCEA leur est également ouvert dès leur départ en retraite ou en préretraite, à partir de 55 ans, sous réserve de réponses favorables à un questionnaire médical succinct.

Le maintien d'un contrat décès, après le départ en retraite, ou en préretraite, trouve son intérêt dans de nombreux cas de figure :

- En apportant au conjoint survivant ou aux enfants une aide financière versée en dehors de la succession, sans imposition ni frais ;
- En permettant de désigner comme bénéficiaire toute personne de son choix, même sans lien de parenté avec l'assuré, sans qu'elle ait à supporter ni droits de succession, ni frais.

La garantie est acquise pour tout décès survenant avant la fin du trimestre du 75ème anniversaire ; elle peut être prolongée, sur demande de l'intéressé, jusqu'à la fin du trimestre du 80ème anniversaire, pour un capital réduit de 25%.

Les conjoints, n'ayant pas été eux-mêmes membres du Groupe CEA peuvent y souscrire aux mêmes conditions, à condition d'adhérer à l'ARCEA et d'être âgés de moins de 75 ans.

Les dossiers d'adhésion sont fournis par le Bureau National de l'ARCEA sur simple demande.

CONTRAT DECES AXA N°3393 Montant des capitaux garantis et des cotisations EXERCICE 2018

	Capitaux Adhérents âgés de moins de 75 ans	Retenues trimestrielles	Capitaux Adhérents de 75 à 80 ans	Retenues trimestrielles
Classe A	19 614 €	93,66 €	14 710,50 €	93,78 €
Classe B	39 228 €	187,32 €	29 421 €	187,56 €
Classe C	58 842 €	280,98 €	44 131,50 €	281,34 €

Les capitaux du présent tableau sont :

- doublés en cas de décès par accident,
- multipliés par 2,5 en cas de décès par accident de la circulation.

**ARCEA – BUREAU NATIONAL CEA-FAR (Bâtiment ZOE)
92265 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX
Tél. : 01 46 54 72 12
Mme FAURE Conseiller Technique Assurances ARCEA.**

Comment adhérer à l'ARCEA ?

C'est très simple

Comment adhérer ?

L'adhésion à l'ARCEA se fait automatiquement en adhérant à l'une des 11 Sections de l'Association.

Pour cela, il suffit de remplir le Bulletin d'Adhésion fourni par l'une des 11 sections ou en remplissant la fiche d'adhésion présente sur le site internet du Bureau National (www.arcea-national.org) rubrique « adhésions » et de l'envoyer avec le montant de la cotisation à l'adresse de la Section choisie (cf. les adresses des Sections au dos de la brochure).

Qui peut adhérer à l'ARCEA ?

Tout ancien agent du Groupe CEA peut adhérer à l'ARCEA.

Les agents retraités d'entreprises extérieures ou organismes associés, ayant travaillé sans interruption pendant plusieurs années sur un site ou dans un établissement du Groupe CEA peuvent faire partie de l'Association en qualité de membres associés.

Les conjoints d'adhérents à l'ARCEA, ainsi que les conjoints survivants, sont également admis au sein de l'Association.

Les personnes ayant manifesté de l'intérêt pour l'Association, et parrainées par 2 membres retraités de l'ARCEA peuvent faire partie de l'Association en tant que membres extérieurs.

Le fait qu'un agent du Groupe CEA retraité n'ait pas adhéré à l'Association n'est pas un obstacle à l'adhésion de son conjoint survivant.

Montant de la cotisation

Pour l'année 2018 (à compter du 01/10/2017), le montant de la cotisation à l'ARCEA est :

Membre actif (ou associé : conjoint, entreprise, agent CEA en activité)	25€	<input type="checkbox"/> *	ou	30€	<input type="checkbox"/> *
Membre bienfaiteur	50€	<input type="checkbox"/> *	ou	55€	<input type="checkbox"/> *
Veuve ou veuf, non CEA , d'un agent du Groupe CEA	13€	<input type="checkbox"/> *	ou	18€	<input type="checkbox"/> *
Membre associé à une autre Section.....	10€ par section				

*La différence de 5€ représente l'abonnement au « Courrier des Retraités », revue de l'UFR (4 n°s par an) présentant les positions de l'UFR et de la CFR sur les grands sujets de société qui touchent les systèmes de retraite et de santé, ainsi que tous les sujets qui concernent le monde des retraités.

Les sites Internet de l'ARCEA

GASN, Groupe Argumentaire Sur le Nucléaire
www.energethique.com

ARCEA Bureau National
www.arcea-national.org

Site Web de Saclay
www.arcea.info/saclay

Site Web du CESTA
www.arcea-cesta.fr

Site Web du Ripault
www.arcea37.magix.net

Site Web de Valduc
www.arceavalduc.fr

Site Web de Grenoble
www.arcea.grenoble.over-blog.org

Site Web de Cadarache
www.arcea-cad.fr

Site Web de Fontenay-aux-Roses
www.arcea-paris-far.fr

Site Web de DAM/Ile de France
www.arcea-dif.fr

Site Web de Pierrelatte-Marcoule
www.arceapm.fr

Liste des Sections ARCEA

ARCEA - Bureau National

Président : M. Jacques PENNEROUX
e-mail : j.penneroux@free.fr
Tél. Bureau National : 01 46 54 72 12
e-mail : Bureau National : arcea-siege@cea.fr
Bureau National – CEA/FAR (Bâtiment ZOE)
92265 FONTENAY AUX ROSES CEDEX

Bretagne

Président : M René MORIN
e-mail : ratzou.m@wanadoo.fr
Tél. : 02 40 73 69 30
45 rue de la Chézine - 44100 NANTES

DAM/Ile-de-France

Président : Mme Jeannine PARIS
e-mail : jeannine.paris3@orange.fr
Tél. section : 01 69 26 41 98 (et 41 99)
e-mail section : bureau@arcea-dif.fr
ARCEA/DAM/Ile de France

Bruyères le Châtel
91297 ARPAJON CEDEX

Cadarache

Président : M. Patrick MICHAILLE
e-mail : p.michaille@orange.fr.
Tél. section : 04 42 25 45 95
e-mail section : arcea.cad@wanadoo.fr
ARCEA/Cadarache (Bâtiment 113)
13108 SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE

CESTA

Président : M. Bernard MILTENBERGER
e-mail : bmilten@aol.com
Tél. : 05 56 20 30 31
6, chemin Fouchet – 33650 LA BREDE

Grenoble

Président : M. Jean-Marc WAUTHY
e-mail : jean.marc.wauthy@free.fr
112 cours Berriat - 38000 GRENOBLE
Tél. : 06 73 01 43 02
e-mail section : arcea.grenoble.38@gmail.fr

Le Ripault

Président : M. Alain MOREL
e-mail : alainmorel37@gmail.com
Tél. : 06 71 96 93 76
e-mail section : arcea37@free.fr
ARCEA/Le Ripault - 1, Av. Joliot Curie - 37260 MONTS

Paris - FAR

Président : M. Patrice CHARBONNEAU
e-mail : patricecharbonneau@sfr.fr
Tél. section : 01 46 54 94 19
e-mail section : arcea@zoe.cea.fr
ARCEA/Paris-FAR (Bâtiment 17)
92265 FONTENAY-AUX-ROSES CEDEX

Pierrelatte - Marcoule

Président : M. Guy DURAND
e-mail : guydurand26@orange.fr
Tél. : 06 82 68 58 06
1 rue de la Chapelle Notre Dame – 26700 PIERRELATTE

Saclay

Président : M. François KIRCHER
e-mail : francoiskircher@orange.fr
Tél. section : 01 69 08 97 25 - Fax: 01 69 08 84 16
e-mail section : arcea.sac@free.fr
ARCEA/Saclay - (Bâtiment 639 - PC 133)
91191 GIF-SUR-YVETTE CEDEX

Valduc

Président : M. Richard DORMEVAL
e-mail : retb.dormeval@wanadoo.fr
Tél. 06 83 01 18 38
5 route de Marsannay – 21380 SAVIGNY LE SEC

Vaujours

Président : M. Jacques GAIFFIER
e-mail : mnj.gaiffier@free.fr
Tél. 06 03 50 22 15
26 rue de Normandie – 91140 VILLEBON SUR YVETTE